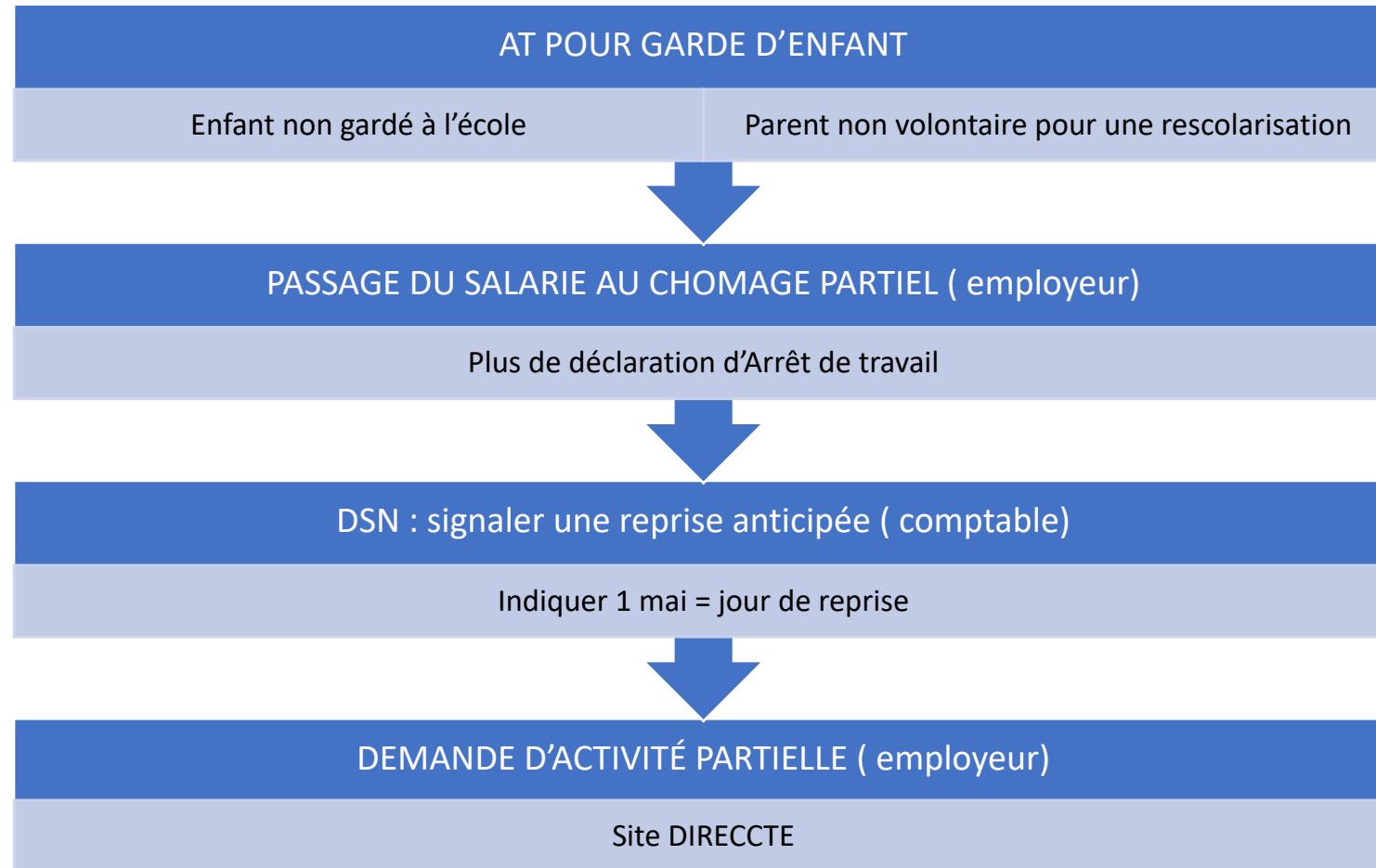


L'EMPLOYEUR

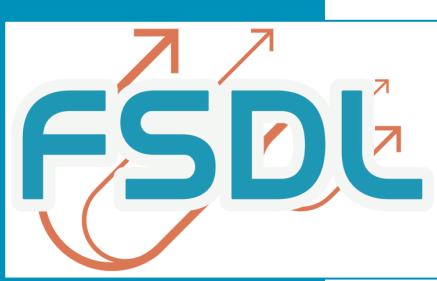
# LA GESTION DES AT POUR LES SALARIES



Les Arrêts de travail

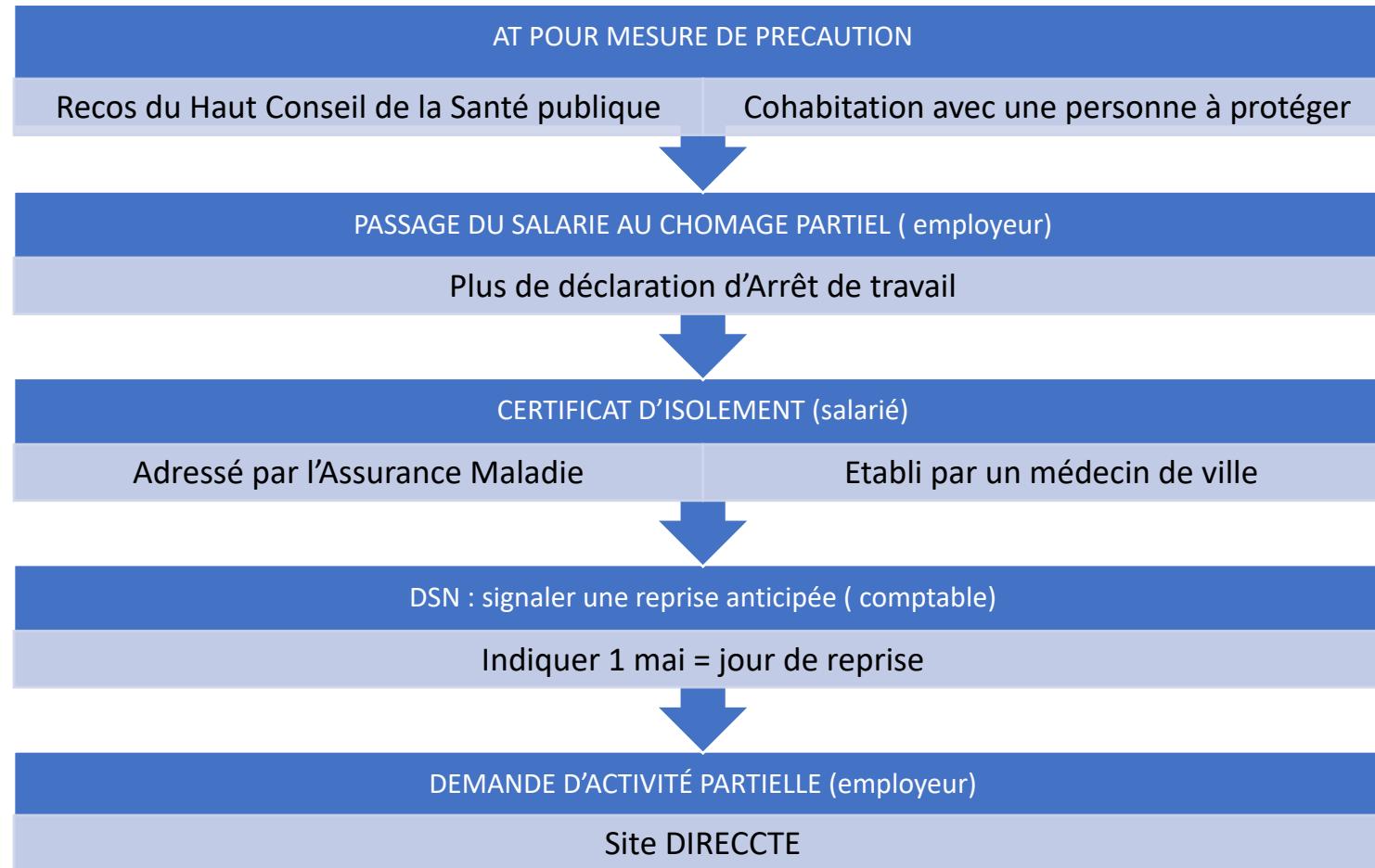
[www.fSDL.fr](http://www.fSDL.fr)

Liberté Responsabilité Éthique



L'EMPLOYEUR

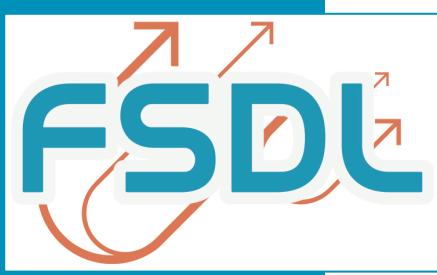
# LA GESTION DES AT POUR LES SALARIES



Les Arrêts de travail

[www.fSDL.fr](http://www.fSDL.fr)

Liberté Responsabilité Éthique



L'EMPLOYEUR

# LA GESTION DES AT POUR LES SALARIES

## AT POUR MESURE DE PRECAUTION POUR LE PERSONNEL SOIGNANT (ADQ)

Recos du Haut Conseil de la Santé publique

Cohabitation avec une personne à protéger

PAS DE CHANGEMENT DE STATUT : AT ( employeur)

DEMANDE D'UNE FICHE D'APTITUDE DANS LE CADRE DU COVID

Etabli par le service SMI

Seul compétent pour une fiche d'aptitude au poste

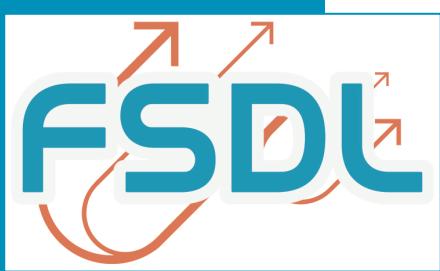
REFAIRE UNE DEMANDE D'ARRET DE TRAVAIL (EMPLOYEUR)

Declare.ameli.fr

Les Arrêts de travail

[www.fSDL.fr](http://www.fSDL.fr)

Liberté Responsabilité Éthique



# LA GESTION DES AT POUR LES CHIRURGIENS DENTISTES

1

Garde d'un *enfant de moins de 16 ans ou en situation de handicap*

Refaire une demande AT

[declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr)

2

*L'assuré est une personne vulnérable (ALD) ou une femme enceinte au 3e trimestre de grossesse*

Refaire une demande AT

[declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr)

3

*L'assuré cohabite avec une personne vulnérable et absence de solution de télétravail*

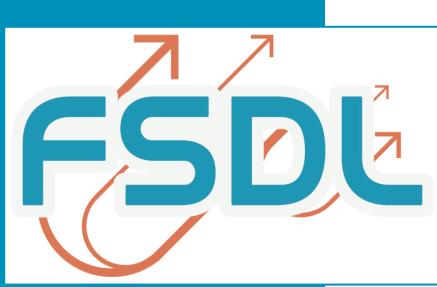
Demander un AT au médecin traitant

[declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr)

Les Arrêts de travail

[www.fSDL.fr](http://www.fSDL.fr)

*Liberté Responsabilité Éthique*



# LE CHOMAGE PARTIEL

- Maintenu au même niveau de remboursement des entreprises des sommes versées (100%) aux salariés jusqu'au 01 juin
- Après le 01 juin 2020 : dégressivité progressive en discussion avec les partenaires sociaux
- Jusqu'au 2 juin, si le salarié ne peut faire de télétravail et doit garder ses enfants ou s'il ne souhaite pas mettre ses enfants à l'école, il est maintenu en chômage partiel
- Sortie du chômage partiel à la carte : partiel, ou complet. Déclarer les heures chômées semaine par semaine à la fin du mois. Payer les heures effectuées.



Le chômage partiel

[www.fSDL.fr](http://www.fSDL.fr)

*Liberté Responsabilité Éthique*